

**Patrimoine ancien du collège Victor Hugo du Centre, collège des Jésuites, fontaine des Jésuites, ancien Hôtel de Grosbois -
Demande de classement**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de Franche-Comté, dans sa séance du 12 décembre 1991 a donné un avis favorable à la protection, au titre des Monuments Historiques, de certaines parties de l'ancien collège des Jésuites (collège du Centre), de la fontaine des Jésuites et de certaines parties de l'Hôtel de Grosbois (sis 9, rue Girod de Chantrans).

En raison de leur importance, ces éléments du patrimoine bisontin peuvent faire l'objet d'une mesure de classement sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est en conséquence invité à donner un avis favorable et à solliciter la procédure de classement pour l'ancien collège des Jésuites (parties), la fontaine des Jésuites et l'Hôtel de Grosbois (parties).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.